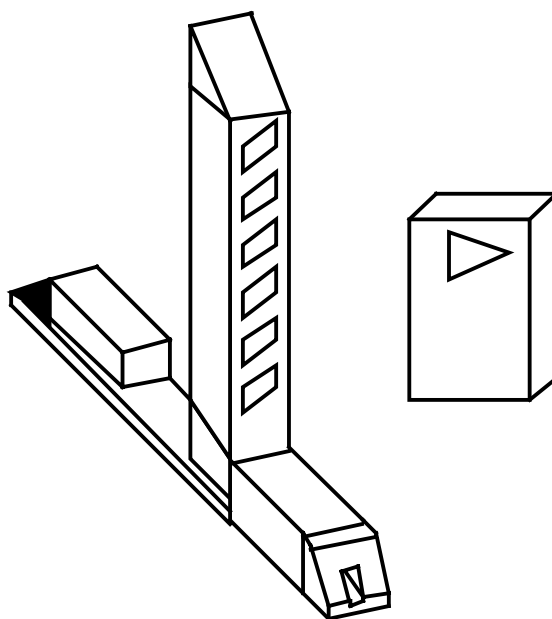




Ouvre-barrière automatique pour parkings

PAR002



Ouvre-barrière automatique pour parkings PAR001

Généralités:

L'ouvre-barrière automatique PAR001 est spécialement conçu pour la protection de parkings, chemins privés, routes d'accès, etc... et pour vous épargner la corvée de devoir ouvrir et fermer la barrière manuellement.

Cet opérateur est pourvu d'un dispositif d'entraînement électromécanique qui actionne la barrière au départ d'une télécommande. Il est prêt à l'emploi et très simple à monter. Il suffit en effet de le fixer au sol à l'aide de quatre vis avec chevilles.

Application:

Grâce à sa configuration compacte et à son excellente résistance aux intempéries, cet opérateur peut être installé tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Il peut être utilisé pour la protection de divers endroits, tels que:

- parkings VIP
- zones protégées
- garages souterrains
- bretelles d'accès et de sortie
- routes et chemins privés

Montage:

- Enlever le couvercle de protection à l'aide d'une clef anglaise.
- Mettre l'opérateur à l'endroit requis et préforer les trous pour les vis.
- Forer les trous d'ancrage.
- Insérer les chevilles fournies avec l'ensemble.
- Aligner le dispositif par rapport aux trous.
- Le fixer à l'aide des vis prévues à cet effet.
- Remonter le couvercle de protection.
- Percer les ouvertures hexagonales pour protéger le dispositif contre le vol.

Accessoires de montage:

- perceuse à percussion
- mèche n° 12
- clef anglaise n° 4

- clef à molette n° 17

Recommandation:

Les instructions de montage telles que décrites ci-dessus sont valables pour fixer l'opérateur sur un support en béton ou sur des pavés. Si le dispositif est appelé à être monté sur un support asphalté, nous conseillons de renforcer les quatre points d'ancrage.

Pièces spéciales (en option):

- Chargeur de batterie PAR010
- Batterie de réserve PAR011
- Serrure pour gardien de parking LOC100

Fiche technique:

- Dimensions: 80 mm x 135 mm x 100 mm
- Alimentation électrique: batterie de 12 V
- Transmission: engrenage satellite
- Accouplement: mécanique
- Portée d'émission de la télécommande: ± 30 m en plein air

Entretien:

L'opérateur doit être nettoyé de temps à autre afin d'éliminer le sable et la saleté qui risquent de compromettre son bon fonctionnement. La batterie n'exige aucun entretien, mais a avantage à être régulièrement chargée. Cette mesure ajoute en effet à sa longévité.

Fonctionnement pendant l'hiver:

Pendant l'hiver, l'opérateur doit être protégé contre la glace et la neige.

Conditions de garantie

1. Pendant la période de garantie, l'ouvre-barrière automatique PAR001 est couvert par la garantie prévue dans les conditions de vente et de livraison de la société Nestor Company S.A..
2. En dehors de cette garantie légale, nous accordons une garantie supplémentaire de 12 mois à dater du jour de la livraison. Cette garantie couvre:
 - a) l'ensemble des dommages s'avérant résulter effectivement de vices de matériel, de construction et de production ou de tout incident antérieur à la livraison;
 - b) les frais résultant d'améliorations ultérieures gratuites ou de la livraison de pièces, ainsi que les frais de transport et de route liés à l'acheminement de l'opérateur jusqu'à l'atelier, ne sont pas remboursés.
 - c) La garantie ne jouera que sur présentation du certificat de garantie dûment complété par le vendeur agréé, sur lequel figure explicitement de la date de vente de l'appareil défectueux.
 - d) La garantie ne couvre pas les dégâts résultant de:
 - une mauvaise mise en service et/ou d'une utilisation impropre ou erronée de l'appareil, ainsi que du non-respect du mode d'emploi et des instructions d'entretien et de contrôle mentionnés dans le manuel;
 - une surcharge, d'accidents, de l'utilisation d'outils, d'appareils connexes, de pièces de rechange ou détachées non appropriés;
 - de modifications à l'appareil sans autorisation préalable et en particulier du montage de pièces qui n'ont pas été approuvées par la société;
 - agents chimiques et d'effets électrochimiques;
 - e) La garantie ne couvre pas l'usure normale de l'appareil.
 - f) La garantie ne couvre pas des appareils qui sont déjà opérationnels.
 - g) La garantie ne couvre pas les revendications s'inscrivant au-delà des clauses du certificat de garantie et en aucun cas les dommages indirects, y compris les dégâts dus à une quelconque défaillance.